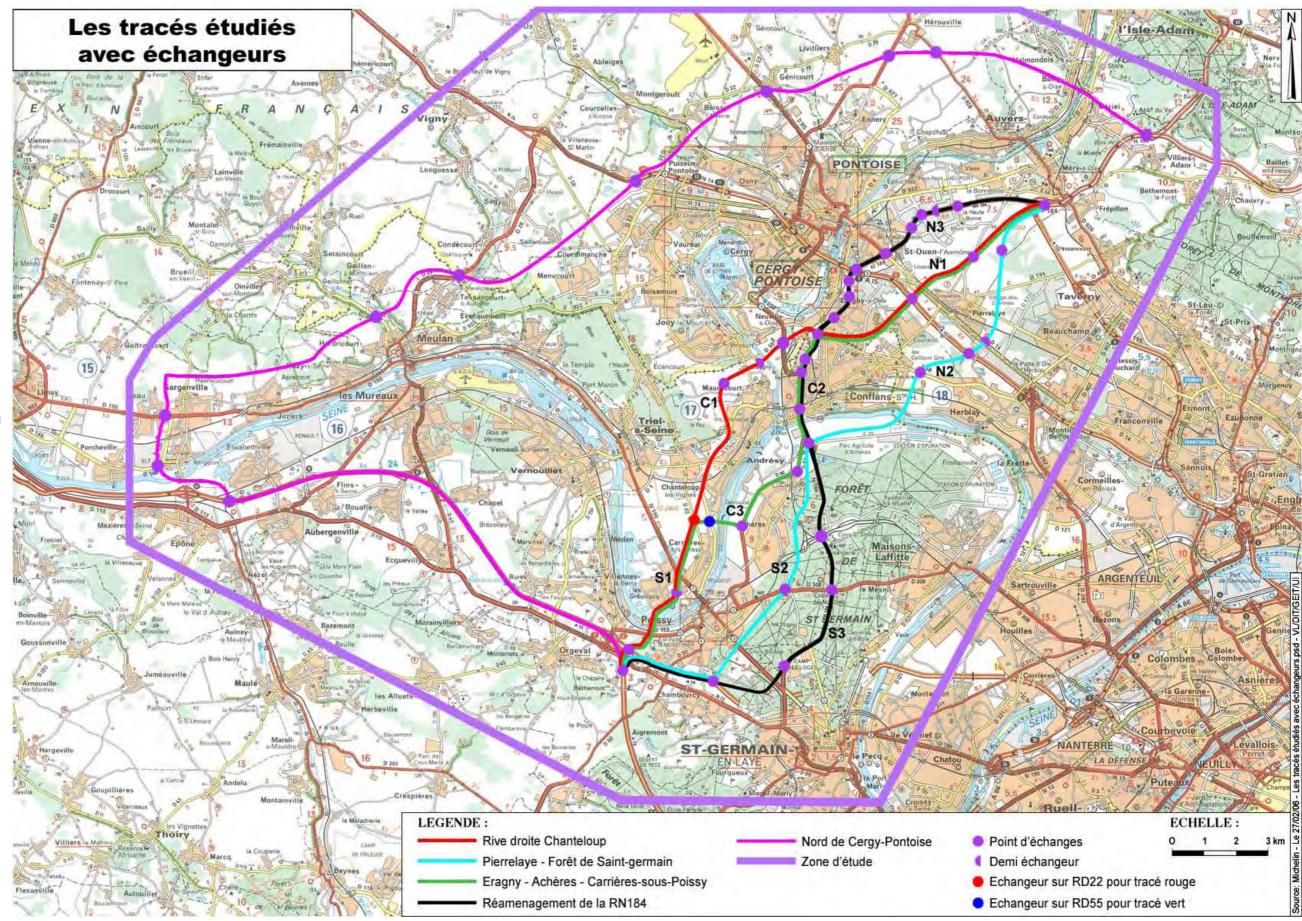
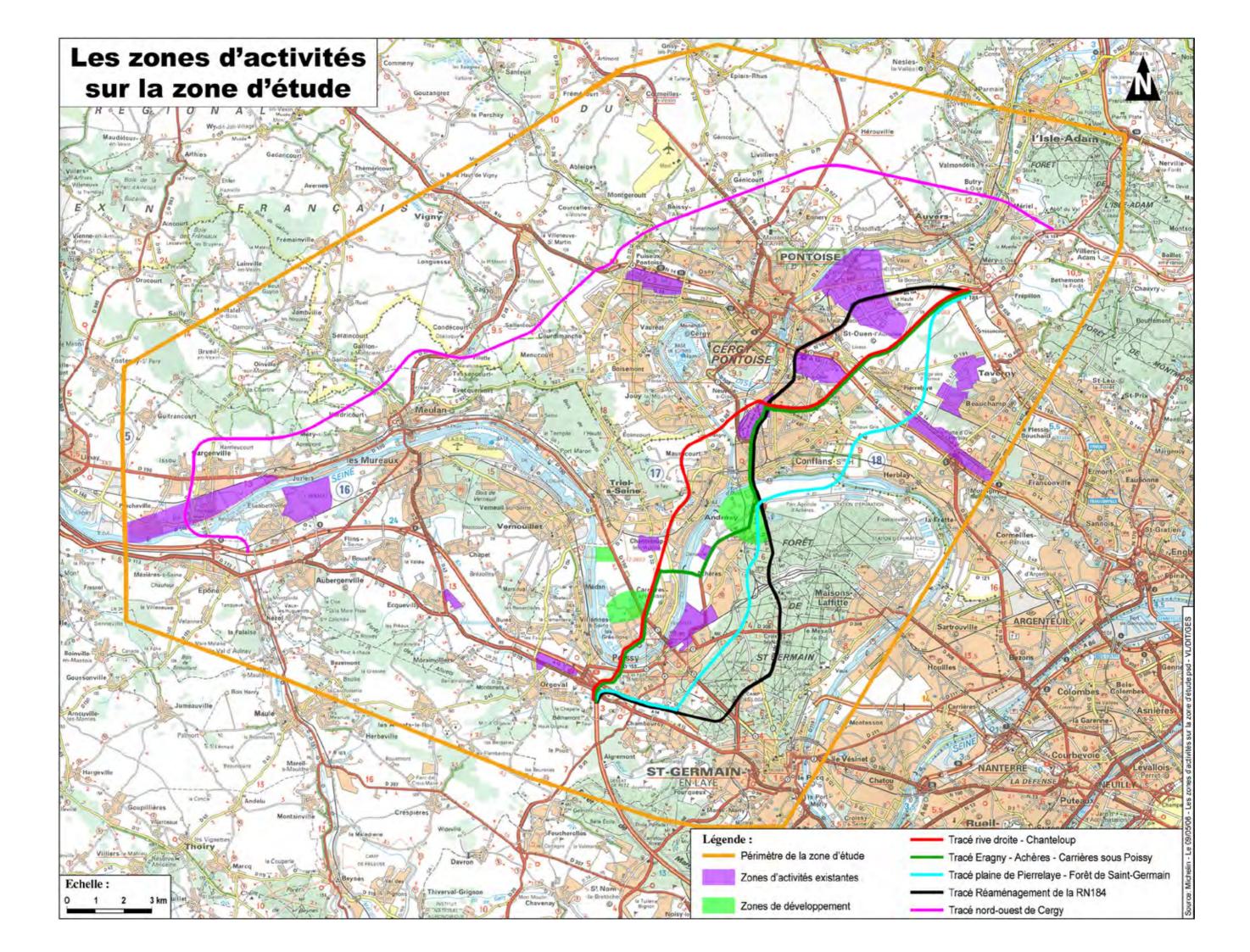
Carrières-sous-Poissy – Réunion thématique – Mercredi 17 mai 2006 Objectifs, économie et aménagement du territoire

Les 5 tracés soumis au débat public, avec leurs points d'échange et la zone d'étude du projet de prolongement de la Francilienne entre Cergy-Pontoise et Poissy-Orgeval Cette zone s'apparente à un grand quadrilatère dont les sommets sont : au sud, Saint-Germain-en-Laye, à l'est, l'Isle-Adam, au nord, Vigny, à l'ouest, Porcheville. C'est dans ce périmètre, qui encadre les différents tracés soumis au débat, que les études ont été menées.





LA REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ILE-DE-FRANCE

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 a confié au Conseil régional d'Ile-de-France la compétence d'élaboration du schéma directeur régional, en association avec l'État.

Le Conseil régional d'Ile-de-France a approuvé la délibération demandant la mise en révision du schéma directeur de la région d'Ile-de-France le 25 juin 2004.

Le décret d'ouverture de la révision en conseil d'Etat a été publié le 30 août 2005 et a été suivi le 13 septembre 2005 par la communication du mandat du gouvernement au Préfet de région.

Etat d'avancement

Le président du Conseil régional à présenté le 10 mars 2006 les premiers éléments de la vision régionale.

Ils visent à répondre aux objectifs que se fixe le Conseil régional pour la révision du SDRIF

- réduction des inégalités sociales et territoriales
- construction de 60 000 logements par an
- développement des facteurs d'attractivité et de la croissance de la région pour conforter son rôle de métropole européenne
- préservation de l'écosystème et de la grande région agricole qu'est l'Ile-de-France

Le Conseil régional a proposé un découpage de l'espace régional en 5 quadrants (voir ci-contre) Ils sont présentés comme un principe de lecture du fonctionnement de l'Île de France ancré sur le quotidien des franciliens et poursuivant la logique polycentrique des précédents schémas directeurs. Cette lecture cherche également à rompre avec la logique historique des couronnes.

Association de l'Etat

Dans le cadre de son association, l'Etat a souhaité porter à la connaissance du Conseil régional un certain nombre d'éléments normatifs que le SDRIF doit prendre en compte. Parmi ceux -ci :« [le SDRIF] prendra en compte les évolutions futures du réseau routier structurant, la cohérence et l'efficacité de ce dernier nécessitant à la fois la réalisation de nouvelles infrastructures et le développement d'un système performant de gestion du réseau existant. A ce titre, des réservations pour les projets suivants devront être prévues : le bouclage de la Francilienne à l'ouest (...) »

Calendrier

Mi 2006 : validation en séance du Conseil régional d'un document de stratégie fixant les orientations et les grandes lignes de ce que sera le SDR IF, « vision régionale ».

Fin 2006: approbation d'un avant-projet qui sera ensuite soumis aux avis officiels.

<u>Automne 2007</u> : enquête publique

<u>Début 2008</u>: approbation du document par le Conseil régional et transmission au gouvernement pour qu'il l'approuve par décret en Conseil d'Etat.

Concertation

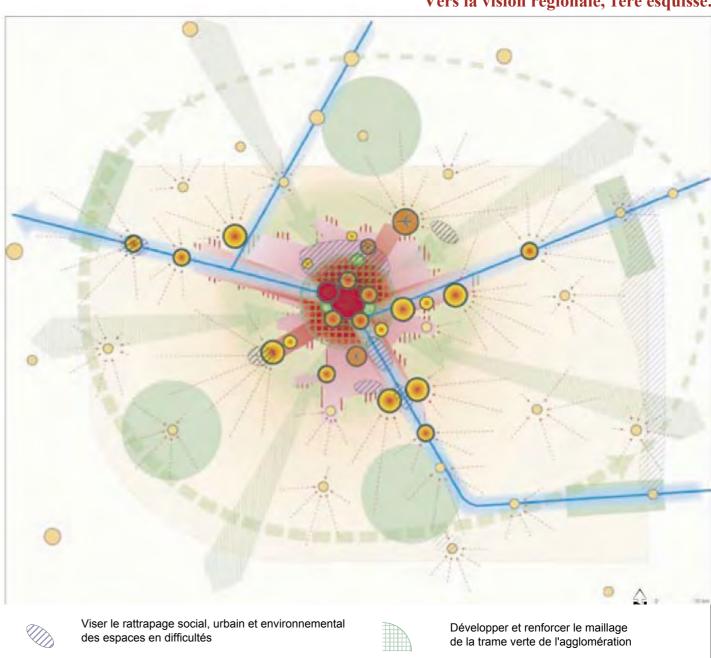
La dernière phase de concertation s'engagera à l'été 2006.

Pour aborder les questions de plan d'actions, outils et méthodes elle s'organisera comme suit :

Ateliers thématiques : juin 2006

Ateliers territoriaux : de mi-juin 2006 à mi-juillet 2006 Colloque de clôture de la concertation : octobre 2006

- mars 2006 Vers la vision régionale, 1ère esquisse.







Promouvoir une ville compacte par densification et desserte en transports collectifs



Développer des pôles urbains structurants en proche couronne



Organiser le développement autour des aéroports



Consolider les centralités et encourager une croissance urbaine significative



Optimiser l'utilisation des espaces urbains, notamment densifier les secteurs les mieux desservis en transports collectifs en maîtrisant les pollutions, les risques et les nuisances

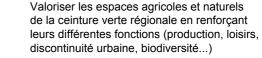


Redéfinir les espaces urbanisables pour permettre des extensions urbaines respectueuses du développement durable



Mieux équilibrer et structurer les besoins de vie et de proximité des pôles urbains de grande couronne





Valoriser la couronne agricole et rurale (ressources, zones de calme, protection contre les risques, production, paysage...)

Protéger les grands massifs boisés et autres ensembles de nature remarquable, (Bassée, Seine Epte, Orxois-Deux Morine)

Maintenir et restaurer de grandes pénétrantes rurales et/ou naturelles

Garantir les continuités écologiques s'intérêt régional et européen. notamment l'arc principal de la biodiversité et les principaux cours d'eau

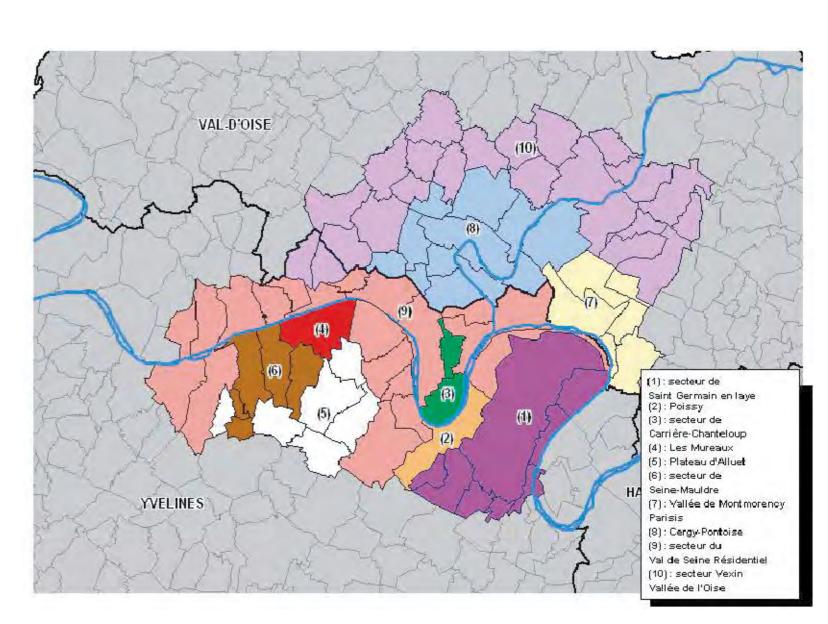
Promouvoir "le fleuve" comme site stratégique

PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE DE CERGY-PONTOISE À POISSY-ORGEVAL

Evolution de la population et des emplois sur la zone d'étude

Secteurs	Nombre d'habi tants 2003	Taux de croissance 1990 -1999	Taux de croissance 2000 -2003	Nombre d'emp lois 1999 (RGP)	Taux de croissance 1990 -1999	Taux de croissance 2000 -2003
1	99 805	- 0,27	- 0,41	33 705	0,11	1,08
2	36 342	- 0,27	- 0,44	20 655	- 0,32	5,38
3	23 000	- 0,68	- 0,77	5 599	3,52	3,58
4	31 000	- 0,45	- 0,81	12 033	- 0,51	- 2,50
5	10 900	1,57	0,62	2 700	2,00	- 1,32
6	18 000	0,12	0,28	12 593	- 1,24	- 2,48
7	80 200	0,63	1,19	19 100	0,44	3,17
8	179 300	1,26	0,63	83 827	1,37	- 0,48
9	154 600	1,06	1,22	36 222	1,14	0,30
10	70 500	0,97	0,9	16 945	3,29	2,92

Source : DREIF



Source : DREIF, janvier 2006